

Un nouveau texte de loi contre les migrations irrégulières

Mohand Laenser déclare la guerre aux passeurs

Mohand Laenser, ministre de l'Intérieur, veut s'attaquer aux réseaux d'immigration irrégulière. Un texte de loi est en préparation pour lutter contre ce trafic illicite de migrants et de demandeurs d'asile. «Il y a un vide juridique dans ce domaine et on croit qu'il est temps de mettre en place une loi pour traiter cette situation», a indiqué le ministre, lundi dernier, en réponse à une question orale à la Chambre des représentants.

Selon lui, ces réseaux sont responsables de la progression du nombre des migrants irréguliers entrant au Maroc estimé entre 10.000 et 15.000 personnes. «On ne dispose pas de chiffres précis, mais ce phénomène est en net développement et, derrière, il y a des réseaux qui s'occupent du voyage de

ces migrants irréguliers de leur pays d'origine jusqu'au Maroc. A noter, qu'il n'y a pas que des migrants africains et subsahariens mais aussi des asiatiques», a précisé le ministre.

Ce dernier a indiqué que les autorités ont pu sauver, au cours de ces dix dernières années, près de 24.000 migrants irréguliers des griffes de ces réseaux et ont rapatrié volontairement 12.000 personnes.

Pourtant, Mohand Laenser n'a pas jugé important d'éclairer les députés sur le nombre de ces réseaux criminels, ni sur leurs nationalités, encore moins sur leur mode opératoire et le nombre des organisateurs, passeurs et fournisseurs de faux documents appréhendés.

Les députés ne semblent pas convaincus qu'un nouveau texte législatif sera à même de remédier à la situation de ces migrants irréguliers. Pour eux, l'approche sécuritaire adoptée par le ministère de l'Intérieur a démontré ses limites. Il se demande

même à quoi servirait de promulguer une nouvelle loi alors que les dispositions de la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc ne sont pas respectées.

Les députés reprochent au ministre une situation humanitaire dégradante qui a déjà fait l'objet d'un rapport de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH) qui a révélé que les migrants irréguliers font l'objet de reconduites massives et fréquentes à la frontière algéro-marocaine, d'interventions fréquentes des autorités et d'attaques de leurs lieux de résidence.

Ces migrants sont également interdits d'avoir un emploi et un habitat sans parler des difficultés d'accès à l'eau, à la nourriture et aux soins.

Selon des chiffres émanant du Haut commissariat pour les réfugiés (HCR), 65.000 à 120.000 migrants subsahariens dont des femmes et des enfants ont mis les pieds au Maghreb en 2009.

Hassan Bentaleb